

PROCES VERBAL DE LA REUNION 12 JUIN 2019

Convocation du 5 Juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Pierre-les-Bois, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Ghislaine GAUTRON, Maire.

Présents : Ghislaine GAUTRON André AUCHAT Claude SCHNURER Roger MATHIEU Annie BRUNET Jérôme BONNEFOY Christelle RISSOAN Clotaire DECROCK

Absents : Pierre CHEVALIER Mickael FROIDEFOND

Absents excusés : Olivier JACQUIN

Secrétaire : Christelle RISSOAN

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil du 5 avril 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

1°) Délibération 2019-16 : TRAVAUX DE VOIRIE

Madame le Maire présente les documents fournis par Cher Ingénierie des Territoires concernant le diagnostic du réseau routier communal et les conclusions de la commission « routes et chemins » qui s'est réunie le 9 avril dernier. Elle présente les devis demandés pour les routes retenues dans le cadre du programme routier 2019/2020 :

*Pour les routes suivantes (tranche 1 réalisée fin 2019 ou début 2020)

- Du Germousset aux Clous (les Landes)
- Du Germousset au Terray
- Du Terray à la Guillonnière (dérasement accotement)
- De la Chaume aux Chats à la Valette (chemin du Triollet)

->Devis Eurovia en enrobé : 86 606.50 € HT

->Devis Bordat pour Reprofilage en tricouche : 57 580 € pour 6700 m²

- De la Guillonnière à la RD 3 (compléments demandés)
- Du Bigny au Germousset

->Devis complémentaire Bordat : en tricouche : 24 233.50 € HT

SOIT -> un Devis total en tricouche (Bordat) de 81 813.50 € HT

*Pour la route (tranche 2 début 2020)

- Du Carroir à la Ronde

->Devis Bordat en enrobé 125kg/m² sur 2932m² et 150kg/m² sur 2800 m² avec création de fossés et dérasements accotements : 80 360 € HT

Le Maire propose le plan de financement suivant :

Montant total des travaux :	162 173.50 € HT
avec les devis Bordat (tricouche 81 813€50 et enrobé pour la route de la Ronde 80 360 €)	
Subvention du département :	36 679 € (soit 2€40 /m ² * 15 283m ²)
DETR	32 000 € (soit 40 % de 80 360 € tranche 2 début 2020)
Emprunt	90 000 €
Fonds propres	3 493€ 50

(prêt avance de TVA à prévoir)

A l'unanimité, les membres du conseil :

- Approuvent le projet de réfection des routes du Germousset, le Terray, La Guillonnière, Chaume au Chat/la Valette en tricouche et de la route de la Ronde en enrobé
- adoptent le plan de financement proposé
- sollicitent une subvention auprès du Département pour les tranches 1 et 2

- sollicitent une subvention dans le cadre de la DETR 2020 pour la route de la Ronde (tranche2)
- autorisent Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

2°) Délibération 2019-17 : Emprunt pour les travaux de voirie

Les travaux de voirie projetés pour 2019/2020 (délibération 2019/16) nécessitant le recours à un emprunt, Madame le Maire présente les offres pour un prêt de 90 000 € du Crédit Agricole, de la Caisse d'Épargne et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A l'unanimité, les membres du conseil retiennent l'offre de la Caisse d'Épargne :

- montant 90 000 €
- durée : 10 ans
- taux 0.68 %
- frais de dossier : 100 €

et chargent Madame le Maire de faire le nécessaire pour la contraction de ce prêt avec la caisse d'Épargne.

3°) Délibération 2019-18 : Classement de voirie en voies communales

Madame le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2009 et approuvée par délibération du conseil municipal du 2 octobre 2009.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 24 095 m de voies communales.

Les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenus, de part leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique »

Elle propose au Conseil Municipal de classer ces voies dans la voirie communale et rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Elle propose d'approuver la mise à jour du tableau de classement de la voirie :

Ancienne appellation CR	Longueur	largeur	Nouvelle appellation voie communale	longueur	largeur
CR des Tureaux au Reurais	1680 ml	3 m	VC 206 de la Perruche aux Clous	1680 ml	3 m
VC 107 modif ajout de la Guilloninière à la D3	567 ml	3 m	VC 107 (de la VC 203 à la D3)	567 ml	3 m
CR du Bigny aux Tardes	792 ml	3 m	VC 108 du Bigny	792 ml	3m
CR du Triollet	265 ml	3m50	VC 207 du Triollet	265 ml	3m50
			total	3 304 ml	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le tableau présenté Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision, pour une longueur totale de voies communales portée à 24 095 + 3 304 = 27 399 ml.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie

4°) Délibération 2019-20 : Travaux d'aménagement de la place église/Mairie

Madame le Maire présente les devis établis par diverses entreprises, pour la dernière tranche des travaux d'accessibilité prévus dans l'Adap et consistant en l'aménagement de la place église/mairie, sur les préconisations de l'étude réalisée par CIT :

- devis Eurovia : 33 798 € HT option béton désactivé devant le mairie : 2400 € HT
- devis Bordat : 29 937 € HT option béton désactivé devant le mairie : 2800 € HT
- devis Boischaux TP : 31 475.75 € HT option béton désactivé devant le mairie : 2400 € HT

A l'unanimité, les membres du conseil retiennent le devis de l'entreprise Bordat pour un montant de 29 937 € HT (35 924.40 € TTC)avec l'option en plus de 2800 € HT (3360€ TTC).

5°) Délibération 2019-21 : Demande de fonds de concours

Madame le Maire propose au conseil de demander pour les travaux d'aménagement de la place mairie/église une participation à la communauté de Communes Berry Grand Sud dans le cadre des fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux :

-travaux de réfection devis Bordat :	29 937 € HT
-option béton désactivé mairie :	2 800 € HT
-travaux gravure monument aux morts	2 291 € 99 HT
- travaux réfection dallage église	2 413 € 60 HT
Total	37 442.€ 59 HT

Financement

-Subvention DETR	13 200 €
-Fonds de concours CDC :	10 000 €
- Fonds propres commune:	14 242,59 €

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent le plan de financement pour les travaux d'aménagement de la place, dans le cadre des mises aux normes accessibilité, sollicitent une participation dans le cadre des fonds de concours auprès de la CDC, et autorisent le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires liées à ce projet.

6°) Délibération 2019-22 : Recomposition des conseils communautaires avant le renouvellement des conseils municipaux.

Madame le Maire fait part de la circulaire préfectorale du 15 avril dernier, rappelant que tous les EPCI doivent faire l'objet d'une recomposition l'année précédent le renouvellement général des conseils municipaux, et que le nombre de sièges et leur répartition peuvent être fixés selon les disposition du droit commun ou suivant un accord local entre les communes et qu'il convient pour ces dernières de délibérer, si elles le souhaitent, pour une recomposition du conseil communautaire de 2020 avant le 31 août 2019.

La répartition de droit commun (qui ne nécessite pas forcément de délibération) est celle qui prévaut actuellement.

La répartition faisant suite à un accord local nécessite une majorité qualifiée (1/2 de conseils municipaux pour les 2/3 de la population ou l'inverse) des conseils municipaux. Lors du dernier bureau communautaire, celui-ci a émis un avis favorable en faveur de la répartition de droit commun, et compte tenu de l'évolution de la population, et des clés de répartition, elle se présente ainsi :

Communes (32)	Population municipale (Données INSEE 2019)	Nombre de sièges actuel	Répartition de droit commun (au titre des II à V du L.5211-6-1)	Répartition retenue
CHATEAUMEILLANT	1 856	7	7	
CHATELET (LE)	1 031	4	4	
CULAN	723	3	2	
VESDUN	575	2	2	
PREVERANGES	530	2	2	
ST HILAIRE EN LIGNIERES	503	2	2	
SAULZAIS LE POTIER	499	1	1	
ST GEORGES DE POISIEUX	457	1	1	

EPINEUIL LE FLEURIEL	449	1	1	
ST SATURNIN	420	1	1	
MORLAC	330	1	1	
ARCOMPS	317	1	1	
LOYE SUR ARNON	308	1	1	
IDS ST ROCH	307	1	1	
SIDIAILLES	304	1	1	
ST PIERRE LES BOIS	292	1	1	
ST MAUR	289	1	1	
REIGNY	264	1	1	
TOUCHAY	261	1	1	
INEUIL	244	1	1	
MAISONNAIS	239	1	1	
ST PRIEST LA MARCHE	224	1	1	
REZAY	220	1	1	
PERCHE (LA)	209	1	1	
ARDENNAIS	204	1	1	
AINAY LE VIEIL	183	1	1	
CELETTE (LA)	176	1	1	
ST JEANVRIN	154	1	1	
FAVERDINES	144	1	1	
ST VITTE	132	1	1	
ST CHRISTOPHE LE CHAUDRY	105	1	1	
BEDDES	90	1	1	
TOTAL	12 039	46	45	

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à la répartition de droit commun présentée ci-dessus.

7°) Délibération 2019-23 : Fonds de Solidarité Logement 2019

Madame le Maire donne lecture du courrier des services du conseil départemental concernant le financement du Fonds de Solidarité pour le logement (aides attribuées aux personnes en difficulté pour le logement, l'énergie, l'eau, le téléphone) ; une aide a été attribuée par le département à hauteur de 340 € en 2018 pour 1 ménage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contribuer à hauteur de 400 € au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2019 :

- 150 € pour l'eau
- 150 € pour l'énergie
- 100 € pour le logement

8°) Délibération 2019-24 : Demande de subventions

Madame le Maire présente la demande de subvention du Club Badminton du Châtelet .
A l'unanimité, il est décidé d'attribuer une subvention de 30 €.

Madame le Maire présente la demande de subvention des restos du Cœur ; 2 personnes sont pour attribuer une subvention, 6 sont contre. Il ne sera pas versé de subvention.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'AMF suite à l'incendie de Notre Dame ; à l'unanimité, il est décidé de ne pas verser de subvention.

9°) Délibération 2019-25 : Projet de numérotation du Bourg et des lieux-dits

Madame le Maire rappelle la réunion de présentation faite par M. CORU de la Poste le 26 avril dernier ; le coût pour le diagnostic, l'étude, la saisie des adresses...est estimé à 4500€, le coût de l'achat des panneaux avoisinerait 10 000 €. Il est indiqué qu'une somme de 9 000 € figurait au BP pour la numérotation entre autre, sans compter la DETR pour la place (13200€) non inscrite encore au budget.

A l'unanimité, les membres du conseil décident de lancer le projet de numérotation et de normalisation des adresses dans le Bourg et les lieux-dits de la commune.

10°) QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture :

-de la lettre de Monsieur le Maire de Chateaumeillant concernant la fermeture du centre de tri postal et du courrier de la CGT quant à l'avenir de la Poste

-des courriers de M.Mme LAMBERT et Mme BOURDIN concernant le problème d'assainissement au Reurais. Une solution va être proposée au propriétaire voisin afin de résoudre ces nuisances.

-des remerciements de Madame DUPRE, concernant la non révision de son loyer

-des remerciements des fils de M. Marcus NEWHALL suite à son décès

-du courrier du CGR informant des travaux de réfection de la D69 entre le panneau de sortie d'agglomération et la route des étangs de Bois Doré du 24 au 28 juin 2019

-de la lettre de la sous-préfète et de la réponse qu'il lui a été transmise, demandant le retrait de la délibération concernant l'emploi en contrat aidé de Maéva PASSARD (agent assistant l'institutrice). Une nouvelle délibération devra être prise en fin d'année, à l'issue du concours d'ATSEM, afin de créer un emploi d'agent titulaire.

La séance est levée à 23h00 ;